

(N° 74.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1868-1869.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1870.

(Voir les N°s 78 et 102 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de treize millions quatre cent quarante-cinq mille huit cent francs vingt et un centimes (13,445,800 fr. 21 cent.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 4 mai 1869.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) VANHUMBEECK,
Alfred DETHUIN.*

(2)

Budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1870.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
	<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'administration générale . . . (Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'art. 2 à l'art. 154, traitements de disponibilité).	300,684 »	»	
	<i>Matériel.</i>			378,444 »
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et répa- rations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la librairie; frais de rédac- tion du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions inter- nationales	48,460 »	4,000 »	
	<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.	4,300 »	»	
	CHAPITRE II.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accor- der éventuellement	10,000 »	»	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémen- taire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . .	27,000 »	»	49,000 »
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commis- sion centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population	9,000 »	»	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales . . .	10,000 »	»	19,000 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	<i>Province d'Anvers.</i>			
10	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
11	Traitement des employés et gens de service. . .	58,500 »	»	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues .	19,500 »	»	
	<i>Province de Brabant.</i>			
13	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
14	Traitement des employés et gens de service. . .	75,500 »	»	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	19,500 »	2,000 »	
	<i>Province de la Flandre occidentale.</i>			
16	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
17	Traitement des employés et gens de service . . .	64,000 »	»	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	19,500 »	»	
	<i>Province de la Flandre orientale.</i>			
19	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
20	Traitement des employés et gens de service . . .	74,800 »	»	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	19,500 »	»	
	<i>Province de Hainaut.</i>			
22	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	1,108,350 71
23	Traitement des employés et gens de service . . .	75,500 »	»	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	19,500 »	»	
	<i>Province de Liège.</i>			
25	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
26	Traitement des employés et gens de service . . .	66,000 »	»	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	19,500 »	»	
	<i>Province de Limbourg.</i>			
28	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
29	Traitement des employés et gens de service . . .	48,000 »	»	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	15,500 »	50 71	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Province de Luxembourg.</i>			
31	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
32	Traitement des employés et gens de service . . .	48,000 »	»	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	15,500 »	»	
	<i>Province de Namur.</i>			
34	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
35	Traitement des employés et gens de service . . .	54,000 »	»	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	15,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement . .	190,850 »	»	
38	Émoluments pour frais de bureau	140,650 »	»	
39	Frais de route et de tournées.	26,000 »	»	558,000 »
40	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843 . .	500 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la milice. — Vacations des officiers de santé. — Frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice	67,900 »	»	
42	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849) .	2,100 »	»	70,000 »
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
43	Inspections générales, frais de tournées, d'impression et de fournitures de bureau, et commandants supérieurs	6,885 »	»	
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers et acquisition de théories, épinglettes, etc. . .	15,000 »	»	25,405 »
	(Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'art. 43 à l'art. 44.)			
45	Personnel du magasin central.	3,820 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
46	Frais de célébration des fêtes nationales.—Frais d'illumination.	40,000 »	»	104,000 »
47	Tir national ; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes. — Personnel du tir et dépenses diverses.	64,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité ; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 »	»	20,000 »
	CHAPITRE X.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer ; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864 ; subsidés à leurs veuves ou orphelins ; pension de 250 francs en faveur des légionnaires ; subsidés de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés.	»	200,000 »	222,000 »
	La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions ; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs ; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.			
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	CHAPITRE XI.			
	AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 53 et 54.)	240,000 »	»	
52	Service vétérinaire ; police sanitaire ; bourses . .	60,000 »	»	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques . .	85,000 »	»	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture ; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture ; subsidés pour concours et expositions ; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles ; encouragements aux publica-			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	tions agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses . . .	140,700 »	,	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité .	70,500 »	,	
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 »	,	895,540 »
57	Personnel du service des défrichements en Campine	,	25,670 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847. — Pépinières d'arbres forestiers.	,	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la Commission de surveillance. . . .	69,000 »	,	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	69,800 »	»	
61	Subside à la Société Royale d'horticulture de Bruxelles	24,000 »	,	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État	,	14,870 »	
	CHAPITRE XII.			
	VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers. . .	1,165,550 »	»	1,165,550 »
	CHAPITRE XIII.			
	INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de voyage de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil	12,500 »	»	
65	Enseignement professionnel: Écoles industrielles, ateliers d'apprentissage.	255,500 »	,	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	16,450 »	,	522,850 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'-hommes.	16,500 »	»	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du <i>Recueil. Musée de l'industrie.</i>	7,000 »	»	
69	Traitement du personnel	20,650 »	»	
70	Matériel et frais divers.	16,450 »	»	
	CHAPITRE XIV.			
	POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	53,800 »	»	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures	18,000 »	»	74,800 »
73	Matériel.	3,000 »	»	
	CHAPITRE XV.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	<i>Enseignement supérieur.</i>			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000 »	»	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	746,610 »	»	
76	Bourses. — Matériel des universités	145,210 »	»	
77	Frais de route et de séjour, indemnité de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers, des jurys, et matériel	185,000 »	»	1,102,820 »
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 »	»	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement	12,000 »	»	
	CHAPITRE XVI.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	5,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
81	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel)	20,500 »	»	
82	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000 »	»	
83	Frais et bourses de l'enseignement normal pédago- gique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseigne- ment normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pé- dagogiques étrangers	86,928 »	»	
84	Crédits ordinaires et supplémentaires des athénées royaux; augmentation de traitement aux profes- seurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863	477,478 »	»	
85	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en fa- veur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	2,800 »	»	
86	Crédits ordinaires et supplémentaires des écoles moyennes et crédit pour supplément de traite- ment à titre d'encouragement	562,500 »	»	1,281,298 »
87	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en fa- veur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	51,000 »	»	
88	Bourses à des élèves des écoles moyennes. . . .	15,000 »	»	
89	Subsides à des établissements communaux ou pro- vinciaux d'instruction moyenne	190,000 »	»	
90	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 »	»	
91	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^e degré qui sont sans emploi.	»	6,092 »	
92	Traitements de disponibilité	12,000 »	»	
93	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 »	»	
94	Frais de rédaction du 6 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen, fournitures d'exem- plaires de ce rapport pour le service de l'admi- nistration centrale. (Art. 40 de loi du 1 ^{er} juin 1850, sur l'enseignement moyen).	»	10,000 »	
CHAPITRE XVII.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
95	Traitement de l'inspecteur général des écoles nor- males, d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspec- trice des écoles normales, d'institutrices et des			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	58,200 »	»	
96	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	49,000 »	»	
97	Indemnité aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 »	»	
98	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités.	414,000 »	»	
99	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État.	»	5,170 »	
100	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	45,000 »	»	
101	Dépenses variables : Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites; indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires; supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; frais des jurys d'examen dans les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2 de la loi); construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses frais de rédaction du 9 ^m e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire, et fourniture de ce rapport pour le service de l'administration centrale.	4,414,457 »	10,000 »	4,719,807 »
	CHAPITRE XVIII. LETTRES ET SCIENCES.			
102	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	l'intérêt de l'archéologie nationale ; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene ; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés ; société littéraires et scientifiques ; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1854 ; souscriptions ; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires ; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences ; dépenses diverses ; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) ; publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers ; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	414,000 »	8,500 »	
1403	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours ; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays ; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique ; publication d'une biographie nationale ; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique	50,500 »	40,200 »	467,190 »
1404	Observatoire royal ; personnel ; salaire des gens de service	18,540 »	»	
1405	— frais de matériel ; acquisition d'instruments, impressions.	8,060 »	»	
1406	Bibliothèque royale ; personnel ; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	44,500 »	»	
1407	Bibliothèque royale ; matériel et acquisitions	58,520 »	»	
1408	Musée royal d'histoire naturelle ; personnel	19,295 »	»	
1409	— matériel et acquisitions	15,650 »	»	
1410	Archives du royaume ; personnel ; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	46,325 »	1,800 »	
1411	— matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents.	4,700 »	3,500 »	
1412	Archives de l'État dans les provinces ; personnel	56,000 »	»	
1413	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents			

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	6,800 »	10,000 »	
114	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	»	3,500 »	
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, et à la gravure, etc.</i>			
115	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	260,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
116	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	43,058 50	25,000 »	
117	Académie et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides à titre de dotations; subsides pour l'achat de modèles, etc., inspection des Académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	159,000 »		
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
118	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. —			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,540 »	»	
119	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,240 »	»	
120	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'audition d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	48,000 »	»	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			875,573 50
121	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance. . .	25,900 »	»	
122	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du palais Ducal et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	32,985 »	»	
123	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	9,200 »	»	
124	— — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	15,500 »	3,000 »	
	<i>Monuments publics.</i>			
125	Monument de la place des Martyrs; salaire des gardiens. — Colonne du Congrès. — Surveillance.	1,550 »	»	
126	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 »	30,000 »	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
127	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	56,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
128	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	24,600 »	»	
129	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la Com- mission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette Commission. .	6,000 »	»	
130	Rédaction et publication du bulletin des com- missions d'art et d'archéologie	6,000 »	»	
	CHAPITRE XX.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
131	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; per- sonnel; frais de route et de séjour, dépenses di- verses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'état; subsides aux sages- femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompense pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses di- verses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des tra- vaux du conseil	110,200 »	»	137,540 »
132	Académie royale de médecine	27,140 »	»	
	CHAPITRE XXI.			
	EAUX DE SPA.			
133	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa . .	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE XXII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
134	Traitements temporaires de disponibilité	»	33,932 »	33,932 »
	CHAPITRE XXIII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
135	Dépenses imprévues non libellées au Budget. .	5,900 »	»	5,900 »
	Total du Budget du Ministère de l'Intérieur . fr.	12,959,515 50	486,284 71	13,445,800 21